

## Édit

C'est la rentrée, avec son programme de nouveautés et de projets...

Certaines d'entre vous vont accueillir de nouveaux enfants à leur domicile.

Le dossier de ce trimestre est consacré à la période d'adaptation, nécessaire pour faire connaissance avec l'enfant, sa famille et donc bien préparer l'accueil chez l'assistante maternelle.

À cette occasion, merci de bien vouloir me tenir informée de vos disponibilités, dès qu'une place se libère ou si vous êtes au complet. L'efficacité des mises à jour du fichier du RAM dépend de vos appels!!!

Bonne reprise à toutes et à très bientôt!!!

brigitte larrérou



- ★ Animations
- ★ Infos diverses
- ★ Dossier : confier son enfant pour la première fois
- ★ Législation
- ★ Images...



# LES ANIMATIONS DU TRIMESTRE

calendrier

## septembre

### SALLE PALAS

JEUDI 13	09h30 - 11h30	Espace libre
JEUDI 20	09h30 - 11h30	Parcours sensorimoteur
JEUDI 27	09h30 - 11h30	Atelier peinture

### SALLE COMMUNALE D'ESCOU

MARDI 18	09h30 - 11h30	Comptines, rondes et chansons
----------	---------------	-------------------------------

### CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME

MARDI 25	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
----------	---------------	----------------------

## octobre

### SALLE PALAS

JEUDI 04	09h30 - 11h30	Comptines, rondes et chansons
JEUDI 11	09h30 - 11h30	Découverte des matières : pâte à modeler, à sel...
JEUDI 18	09h30 - 11h30	Animation dans le cadre de la semaine du goût
JEUDI 25	09h30 - 11h30	Espace libre

### SALLE COMMUNALE D'ESCOU

MARDI 02	09h45 - 10h15 10h30 - 11h00	Animation autour d'un tapis de lecture par Sandrine LE CARDINAL de l'association "L'enfance de lire"
----------	--------------------------------	--

### CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME

MARDI 09	09h30 - 11h30	
MARDI 16	09h30 - 11h30	Éveil aux arts du cirque avec l'association "Cirquenbul"
MARDI 23	09h30 - 11h30	

### MAISON POUR TOUS DE LASSEUBE

LUNDI 08	09h30 - 11h30	
LUNDI 15	09h30 - 11h30	Éveil aux arts du cirque avec l'association "Cirquenbul"
LUNDI 22	09h30 - 11h30	

## novembre

### SALLE PALAS

JEUDI 08	09h30 - 11h30	Jeux d'encastrement et de construction
JEUDI 15	09h30 - 11h30	Comptines et marionnettes
JEUDI 22	09h30 - 11h30	Parcours psychomotricité
JEUDI 29	09h30 - 11h30	Espace libre

### SALLE COMMUNALE D'ESCOU

MARDI 13	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique NADEAU
MARDI 20	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique NADEAU
MARDI 27	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique NADEAU

### ANCIENNE CANTINE DE LASSEUBE

LUNDI 19	10h00 - 11h00	Animation autour d'un tapis de lecture par Sandrine LE CARDINAL de l'association "L'enfance de lire"
----------	---------------	--

SALLE PALAS		
JEUDI 06	09h30 - 11h30	Réalisation d'une fresque d'automne
JEUDI 13	09h30 - 11h30	Jeux d'air
JEUDI 20	09h30 - 11h30	Atelier de Noël
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 11	09h30 - 11h30	Atelier de Noël
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 04	09h30 - 11h30	Atelier peinture
MARDI 18	09h30 - 11h30	Jeux d'air

*Ce programme d'animations a été établi à titre indicatif et peut être modifié en fonction de vos demandes et de vos attentes.*

**En raison d'un nombre de participants limité, nous vous rappelons que ces animations se feront uniquement sur inscription auprès du secrétariat du RAM.**

#### ÉVEIL AUX ARTS DU CIRQUE

L'association "Cirquenbul" de Lescar propose un espace ludique aménagé sur le thème du cirque.

Deux groupes de douze enfants seront constitués sur Lasseube et au Centre d'Animation à Oloron. Chaque groupe s'engage à participer à trois séances (soit à Lasseube, soit à Oloron).

#### ANIMATION AUTOUR D'UN TAPIS DE LECTURE

Sandrine LE CARDINAL de l'association "L'enfance de lire" propose une animation autour d'un conte intitulé "Sur le chemin" illustré à l'aide d'un tapis de lecture.

À Escou, deux groupes de huit enfants seront constitués et à Lasseube, un seul groupe de huit enfants pourra y participer.

#### ÉVEIL MUSICAL

Un groupe constitué d'une douzaine d'enfants pourra participer à trois séances d'Eveil Musical animées par Véronique NADEAU. Ces séances auront lieu à la salle communale d'Escou.

Animations sur inscription

Les rendez-vous à ne pas manquer

- ★ **MARDI 11 SEPTEMBRE À 20H30**  
CENTRE D'ANIMATION, QUARTIER NOTRE-DAME (SALLE N° 3)  
Réunion de rentrée :
  - Présentation du programme
  - Organisation de Noël, de la journée Nationale des Assistantes Maternelles
  - Préparation du comité de suivi...
- ★ **MARDI 20 NOVEMBRE À 20H30**  
CENTRE D'ANIMATION, QUARTIER NOTRE-DAME (SALLE N° 3)  
Soirée information sur le thème de la mensualisation du salaire de l'Assistante Maternelle et de l'actualité législative. Pensez à emmener une calculatrice.
- ★ **MARDI 13 NOVEMBRE 2007 ET MARDI 27 NOVEMBRE 2007**  
Session animée par la Croix Rouge "Urgences et Premiers Secours"  
Un groupe (déjà constitué) de 16 Assistantes Maternelles participent à cette formation.



# SPECTACLE VIVANT

activités



Compagnie Les cailloux sauvages  
Théâtre de robe

**MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2007 À 15H30**  
**LA CHAPELLE À OLORON SAINTE-MARIE**

Durée : 30 minutes

*"Je raconte avec une robe, une robe de lin, parcourue d'un petit chemin, semée de quelques petits bonbons, à moins que ce ne soient de petits cailloux. Je raconte pour les tout-petits, avec cette robe. Pour le plaisir de leurs yeux, je raconte avec mes mains, et quelques personnages de tissus, tout à tour doux et fous, qui sortent de mes poches : un petit loir, une poule rousse, un oiseau... Dans cette robe, sous leurs yeux, j'invente mon jardin, j'invite la pluie et le soleil. Parfois passe une souris verte..."*

Zaz Rosnet (Compagnie Les cailloux sauvages)

Inscrivez-vous vite au secrétariat du RAM (places limitées) avant le 23 novembre 2007.

## La recette : gâteau au chocolat de lulu

Préparation : 15 mn

Cuisson : 15 à 20 mn

Ingrédients :

- 150 g de chocolat pâtisserie
- 150 g de beurre
- 4 gros oeufs
- 75 g de farine
- 130 g de sucre en poudre



Préchauffez le four thermostat 6 ou 200 degrés.

Mettre le chocolat et le beurre en morceaux à fondre au micro-ondes pendant 1 minute. Mélanger dans un saladier les oeufs, la farine et le sucre. Ajouter le chocolat fondu et bien mélanger le tout. Verser la préparation dans un moule à tarte beurré, faire cuire 15 à 20 minutes.



## charte d'accueil

Le travail engagé avec un groupe d'assistantes maternelles a donné naissance à un document intitulé : "L'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle".

Il présente les principes essentiels de son travail. En s'aidant de ce document, parents et professionnelles pourront échanger autour de l'accueil de l'enfant. Il sera remis aux parents.

Si vous êtes intéressées, vous pouvez retirer ce document au RAM. Il vous sera remis accompagné d'un guide explicatif.

## fête de Noël

Certaines assistantes maternelles ont évoqué l'idée de créer un spectacle de Noël à destination des enfants qu'elles accueillent et de leurs familles.

Celles qui sont intéressées par cette proposition peuvent contacter le RAM

## journée nationale des assistantes maternelles

Un groupe d'assistantes maternelles propose d'organiser une sortie au centre de remise en forme Calicéo à Dax à l'occasion de la journée nationale des assistantes maternelles qui a lieu le 19 novembre 2007.

Cette suggestion sera discutée lors de la réunion de rentrée du mardi 11 septembre 2007.

## adresse e-mail des assistantes maternelles

Afin de faciliter la diffusion d'informations concernant l'activité du RAM (modification planning d'animations par exemple), je vous propose de me communiquer vos adresses e-mail soit en téléphonant au secrétariat du RAM, soit par mail :

[petite.enfance@piemont-oloronais.fr](mailto:petite.enfance@piemont-oloronais.fr)

## comité de suivi du ram

Le comité de suivi du RAM doit se réunir : **LE MARDI 2 OCTOBRE 2007 À 20H00.**

Ce comité se réunit dans le but d'évaluer le niveau de réalisation des actions menées et de réfléchir à la mise en place de nouveaux projets.

Il est composé des partenaires financeurs (Communauté de Communes du Piémont Oloronais, CAF, MSA et Conseil Général) mais également d'usagers.

Deux Assistantes Maternelles se proposent de recueillir vos remarques et suggestions concernant le fonctionnement du service :

- Martine LOUSTAU : 05.59.39.18.57

- Chantal LEBON : 09.50.38.69.42

Nous déterminerons lors de la réunion de rentrée du 11 septembre qui seront les assistantes maternelles qui participeront à ce comité.

# CONFIER SON ENFANT POUR LA PREMIÈRE FOIS

dossier

À chaque nouvel accueil, vous êtes confrontées aux difficultés que rencontrent les parents et plus souvent les mamans pour confier leur enfant pour la première fois.

Comment les accompagner afin que l'accueil se passe dans de bonnes conditions ?

## À QUOI SERT L'ADAPTATION ?

Ce temps permet de créer un lien avec l'assistante maternelle qui va s'occuper de l'enfant et ainsi aider progressivement à la séparation parent/enfant.

### *Du côté de l'enfant :*

Pour l'assistante maternelle, il s'agit d'accompagner cette séparation afin qu'elle ne soit pas vécue par l'enfant et par ses parents comme un abandon.

Pour que l'enfant aborde la séparation dans de bonnes conditions, il doit d'abord acquérir la certitude que sa mère ou son père va revenir. C'est en se séparant pour de très courtes durées durant les premiers jours qu'il pourra y parvenir. Cela lui permettra de s'habituer progressivement à son assistante maternelle, à son nouvel environnement, aux habitudes et règles, et de se repérer, se rassurer. Pensons qu'un enfant, c'est aussi une famille, une histoire, des habitudes... et qu'il faut laisser le temps à l'assistante maternelle de les découvrir.

### *Du côté des parents :*

C'est l'occasion de faire connaissance avec l'assistante maternelle qui va prendre le relais ; de découvrir les lieux, les personnes, les autres enfants qui vont faire partie du quotidien de l'enfant.

L'enfant et ses parents ne pourront se séparer que si une relation de confiance s'établit dans un climat de sécurité.

### *Du côté de l'assistante maternelle :*

C'est faire connaissance avec l'enfant et sa famille (habitudes, attentes, besoins, réactions...) et être dans la continuité éducative de la vie familiale de l'enfant pour favoriser les bases d'une relation fiable.





## COMMENT FACILITER L'ACCUEIL ?

- Proposer à la famille une période d'adaptation suffisante pour laisser à chacun le temps de prendre ses nouveaux repères.
- Inviter les parents :
  - À rester lors de la première rencontre. Cela rassurera papa ou maman et vous aidera à mieux faire connaissance. L'enfant découvrira ainsi en toute sécurité affective son nouvel environnement.
  - À expliquer à l'enfant ce qui l'attend. Aussi petit soit-il, l'enfant a besoin d'entendre sa mère, son père lui parler des événements qui vont marquer sa journée et lui dire aussi qu'ils vont revenir. Même bébé il devine le sens et la "musique" des mots.
  - À prévoir de confier l'enfant seul pour la première fois au maximum une demi heure. Il pourra ainsi vérifier que papa ou maman revient !
  - À choisir un moment où il n'y ait pas de soins particuliers. Progressivement si cela se passe bien, de prévoir d'accueillir l'enfant au moment du goûter puis du repas pour finir par la sieste.
  - À emmener son doudou ou un vêtement (foulard) à l'odeur de maman... Ces objets feront l'aller-retour entre la maison et le lieu d'accueil et rassureront l'enfant.
- Aider les parents à affronter sereinement les moments de séparation en les encourageant à dire au revoir à leur enfant. Verbaliser la séparation, c'est aussi le mettre en confiance.
- Les rassurer sur les pleurs, cris, refus de manger ou autres manifestations de l'enfant. Autant de changements ne peuvent que bouleverser un bout de chou ! Bien vite tout rentrera dans l'ordre, dès lors que chacun aura trouvé ses repères et que la confiance régnera.

Même si se séparer est difficile, c'est aussi une des étapes importantes du processus d'autonomie. Se séparer, c'est grandir, devenir autonome et pouvoir se comporter en être libre.

🌀 comptine : t@e, t@e, t@e...

Qui frappe à ma porte ?  
Bam, bam ! Un gros ballon ?  
Miaou, Miaou ! Non, c'est un chat !  
Brr ! Ses pattes sont mouillées !  
Gla, gla, gla ! Ses oreilles sont glacées !  
Vite, vite, vite ! Petit chat, viens te sécher !



## ⊙ réévaluation du montant du smic au 1<sup>er</sup> juillet 2007

Nouveau montant : 8,44 € BRUT (6,53 € net) soit une augmentation de 2,06 %.  
Le salaire horaire de base de toutes les assistantes maternelles ne peut être inférieur à 0,281 fois le SMIC horaire par enfant et par heure d'accueil.

	Salaire horaire net	Salaire horaire brut
Salaire minimum légal	1,82 € *	2,37 € *

**Le salaire maximum** pour que les parents bénéficient de l'A.F.E.A.M.A ou de la P.A.J.E. ne doit pas dépasser 5 SMIC horaires par jour et par enfant soit au maximum : 42,20 € brut.  
\* source : URSSAF - Centre PAJEMPLOI au 1<sup>er</sup> juillet 2007

## ⊙ montant minimum de l'indemnité d'entretien au 1<sup>er</sup> juillet 2007

Le décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 définit les éléments et le montant minimal de l'indemnité d'entretien versé par le parent employeur de l'assistant maternel. Cette indemnité est destinée à compenser les dépenses d'entretien de l'enfant accueilli supportées par l'assistant maternel.  
Cette indemnité couvre les dépenses suivantes :

- Les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches qui sont fournies par les parents
- de l'enfant.

La part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel (consommation d'eau, chauffage et électricité).

Le décret précise que lorsque aucune fourniture n'est apportée par les parents, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à **85 % du minimum garanti**, par enfant et pour une journée de 9 heures. Il est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidien et peut être réévalué en fonction des besoins de l'enfant.

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2007**, le minimum garanti est fixé à **3,21 €**, le taux minimum de l'indemnité d'entretien par journée de **9 heures** est donc de : **2,73 €**.

Ce texte est consultable au RAM ou sur Internet sur le site : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)



## Le CESU : chèque emploi service universel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Chèque Emploi Service Universel (CESU) permet de déclarer et rémunérer des salariés occupant des emplois d'aide à la personne, ou de régler la prestation fournie par un organisme agréé (prestataire de service) ou par une structure d'accueil collectif (multi - accueil).

Il se décline sous deux formes :

### Le chèque emploi service bancaire :

permet de déclarer et de rémunérer un salarié employé à domicile. Il s'utilise comme un chèque bancaire et est diffusé par les banques. Il ne permet donc pas de payer une Assistante Maternelle qui travaille à son propre domicile.

### Le chèque emploi service préfinancé :

sert à payer un prestataire de service à la personne ou un salarié ; il est préidentifié au nom du bénéficiaire, à valeur prédéfinie et diffusé par les organismes cofinanceurs (employeurs, mutuelle, assurance, caisse de retraite,...).

Le chèque emploi service universel préfinancé permet de payer une assistante maternelle agréée qui travaille à son propre domicile.

L'employeur doit continuer à adresser les volets sociaux au centre PAJEMPLOI ou la déclaration trimestrielle à l'URSSAF. Le CESU préfinancé peut être utilisé par des parents bénéficiaires de l'AGED, de l'AFEAMA ou de la PAJE.

Si le CESU n'est pas prévu comme mode de règlement du salaire de l'Assistante Maternelle dans le contrat, l'employeur doit obtenir l'accord du salarié en lui faisant signer un avenant au contrat de travail.

Il est possible de rémunérer l'Assistante Maternelle en partie en CESU et le reste selon un autre mode de règlement (chèque, espèces...)

### Qui contacter ?

Sites internet :

- [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)
- [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)
- [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Centre National du Chèque Emploi Service Universel (CNCEU)  
3, Avenue Emile Loubet  
42961 Saint Etienne Cedex 9  
Tél. 0820 86 85 84 (N° INDIGO 0,12 € TTC/ min)

## Le vaccin contre la tuberculose

### Suspension de la vaccination obligatoire pour les enfants et les jeunes

L'obligation vaccinale par le vaccin du BCG est suspendue par décret depuis le 20 juillet 2007 pour :

- Les enfants de moins de six ans accueillis en collectivité (par exemple : en crèche, à l'école maternelle, en centre de loisirs, chez une assistante maternelle) ;
- Les mineurs et les jeunes adultes jusqu'à 21 ans qui fréquentent des établissements d'enseignement, ou accueillis en centres spécialisés (établissements de prévention, établissements médico-sociaux).

Par conséquent, l'ensemble des dispositions du code de la santé publique encadrant la vaccination par le BCG n'est plus applicable pour cette population spécifique.

Le décret 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG est consultable au RAM ou sur internet sur le site : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

# SORTIE AUX JARDINS D'OSSAU À BUZY, LE 2 JUILLET 2007

En images









# l'îlot mômés

SERVICE PETITE ENFANCE DU PIÉMONT OLORONNAIS

ram

Rue Jean Moulin  
(sur site de la Crèche Intercommunale)  
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Tél. 05 59 39 19 11  
Fax 05 59 39 72 96  
e-mail : [petite.enfance@piemont-oloronais.fr](mailto:petite.enfance@piemont-oloronais.fr)

brigitte larrensou

